



Tél. : 01 42 01 85 08
 Site internet : www.ffpb.fr
 E-mail : contact@ffpb.fr

Bon de commande à retourner à :

Fédération Française des Pressings et des Blanchisseries

1bis rue du Havre- 75008 PARIS

Cachet commercial de l'entreprise

Les affiches et documents obligatoires peuvent être exigés par la DGCCRF*, le code du travail** ou l'Arrêté Ministériel 2345 du 5 décembre 2012***

Toutes les affiches sont plastifiées.

	Adhérent		Non adhérent		Prix total
	Quantité	Prix Unitaire	Quantité	Prix Unitaire	
Affiches vitrine *					
Tarifs du nettoyage (30 x 21)		8 €		12 €	
Tarifs du blanchissage (30 x 21)		8 €		12 €	
Affiches magasin *	Quantité	Prix Unitaire	Quantité	Prix Unitaire	
Tarifs du nettoyage (32 x 45)		8 €		12 €	
Tarifs du blanchissage (32 x 45)		8 €		12 €	
Conditions Générales des Prestations des Pressings et Blanchisseries (32 x 45) avec barème		8 €		16 €	
Barème d'indemnisation de l'année en cours (seul)		Offert		4 €	
Affiches Atelier - <u>obligatoires pour l'arrêté 2345</u>	Quantité	Prix Unitaire	Quantité	Prix Unitaire	
Consignes de sécurité (30 x 42) ***		5,75 €		12 €	
Consignes d'exploitation (30 x 42) ***		5,75 €		12 €	
Affiche Information clients (nature des taches, besoin du ticket de dépôt, etc...) - (30 x 21)		8 €		12 €	
Constats amiables de réclamation (lot de 10)		30 €		40 €	
OFFRE SPECIALE: le lot de 8 affiches	Quantité	Prix Unitaire	Quantité	Prix Unitaire	
Comprenant : 4 Affiches Tarifs + 1 Affiche Conditions Générales des Prestations + 1 Affiche Consignes de Sécurité + 1 Affiche Consignes d'Exploitation + 1 Affiche Information Clients		50 €		75 €	
	Total :				
	Contribution forfaitaire aux frais de port et de conditionnement :				6,50 €
	TOTAL COMMANDE AFFICHES :				
	Payé le : _____			Réservé à la FFPB Envoyé le : _____ Facture n° : _____	
	Par chèque n° : _____				
	Banque : _____				

Modèles des affiches au verso





50 € le lot de 8 affiches (prix adhérents)

8 affiches obligatoires dans le cadre de la réglementation de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCCRF), des obligations de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2012 – rubrique 2345, de la convention collective interrégionale + 1 affiche « Information client »

TARIF DU NETTOYAGE
• Pantalon (lavage ou synthétique)
• Veste (lavage ou synthétique)
• Jupe (droite non doublée)
• Robe (simple)
• Manteau (simple)
• Imperméable (simple)

TARIF DU BLANCHISSAGE
• Drap blanc
• Drap couleur
• Drap housse
• Chemise homme (coton)
• Linge au Poids (seul, non séché par 4 kg min.)

INFORMATIONS CLIENTS
Pour vous servir avec plus d'efficacité, indiquez-nous la nature des taches
Boucles, boutons, fermetures et garnitures ne sont pas garantis
Aucun article ne pourra être rendu sans son ticket de dépôt
Les réclamations éventuelles doivent être faites lors du retrait

TARIF DE NOS PRESTATIONS DE NETTOYAGE
Vêtements hommes, Vêtements dames, Articles communs hommes, dames, enfants

TARIF DE NOS PRESTATIONS DE BLANCHISSERIE
Blanchissage à la pièce, Lavage au poids

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS NETTOYAGE À SEC ET BLANCHISSERIE
LE SEUL FAIT DE LA REMISE DU LINGE ET DES VÊTEMENTS À NOTRE MAISON CONSTITUE L'ACCEPTATION DE CES CONDITIONS

LES CONSIGNES DE SECURITE
Dans l'ensemble de l'exploitation:
Toute intervention d'entretien présentant un risque:
En cas d'incendie:
En cas d'incident électrique:
En cas d'incident avec le solvant sur la machine de nettoyage à sec:
Stockage et utilisation des produits à risque:
Numéros d'urgence:

LES CONSIGNES D'EXPLOITATION
MATERIEL CONCERNE OPERATIONS A EFFETUER
L'ensemble de l'exploitation:
Le dispositif de sécurité pour le renouvellement de l'air:
Les matériels de Prétraitement/Blanchage/Ressuage / Lavage / Séchage:
Le nettoyage à sec:
Dans les cas les plus graves, une inspection des pièces doit être effectuée:
Le stockage et la manipulation des produits à risque:
En cas d'incident, consulter les consignes de sécurité.

CONSTAT AMIABLE DE RECLAMATION
ENTENDONS NOUS!

CONSTAT AMIABLE DE RECLAMATION
1/ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
2/ OBJET DE LA RECLAMATION
3/ RESEIGNEMENTS RELATIFS A LA PRESTATION FOURNIE
4/ RESEIGNEMENTS CONCERNANT L'OBJET A L'ORIGINE DE LA RECLAMATION

Règlement des litiges
Ce constat de réclamation ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité de part et d'autre.
Il permet de recueillir:
• l'ensemble des informations objectives concernant l'identité des intervenants et l'objet de la réclamation,
• le relevé des faits et des observations de chacune des parties.
Le cas échéant et si nécessaire, il sera procédé à une analyse technique réalisée par le Centre Technique de la Soinerie et du Nettoyage (CTTN), avenue Guy de Collongue - B.P. 41 - 69131 ECLUSEX Cedex.
Tél. 04 78 33 08 61.
Les frais d'analyse seront avancés à parts égales par les deux parties et leur remboursement définitivement au prorata de leur responsabilité fixée par leur accord final.